

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE LA GALERIE THEROULDE

Le maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 février 2022 en date du 14 décembre 2022

Vu la convention annexée

Considérant la demande tendant à disposer de la galerie Théroulde dans le cadre d'une exposition

DÉCIDE de signer une convention avec Mme Irène JODA-DUHAMEL, domicilié 99 rue de la République – 27500 PONT-AUDEMER, pour l'occupation de la galerie Théroulde, située placette Saint-Ouen à Pont-Audemer, dans le but d'organiser une exposition :

- Du 6 au 15 mars 2023

L'occupation de la galerie Théroulde se fera gratuitement.

Fait à Pont-Audemer le 21 février 2023

Pour le Maire et par délégation

Le 3ème Adjoint

Publié le 17/03/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230221-53-AU
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023



Julien TIMON

En charge de la culture, du patrimoine, du
tourisme et de l'animation